Ce fut un scandale, qui n'a pu être évité, en dépit de l'action des salariés, de leurs syndicats et des élus – dont j'étais – qui ont multiplié les interventions au plus haut niveau, ainsi que des mises en garde des ministères compétents.
En dépit de tout, la direction du groupe Gemalto a maintenu sa décision de supprimer son site de Saint-Cyr-en-Val en 2008, ce qui s'est traduit par 362 licenciements.
Peu après, ce même groupe recevait un prix international pour l'efficacité de ses actions boursières.
Ce groupe ne manquait pas de commandes et dégageait d'amples bénéfices.
Au regard de ces réalités, il était clair que la situation économique ne justifiait ni cette fermeture ni ces licenciements.
Les ex-salariés n'ont pas baissé les bras. Trente-quatre d'entre eux ont fait valoir l'inexistence de la « raison économique » invoquée et ont gagné en première instance, en appel et devant la Cour de Cassation.
Cinquante quatre autres salariés viennent d'obtenir gain de cause devant le Tribunal de prud'hommes d'Orléans qui, se fondant sur le premier jugement, a considéré que « dans la période concomitante au licenciement, le groupe a connu une progression significative de ses résultats » et qu'« il n'existait aucune menace » sur « sa compétitivité ».
Je salue la ténacité de ces ex-salariés.
Mais j'ajoute une remarque d'actualité.
On nous dit tous les jours que s'il y avait plus de « flexibilité » dans le droit du travail, cela favoriserait les embauches et donc l'emploi.
Le droit du travail peut, bien sûr, être réformé et amélioré en concertation avec les partenaires sociaux.
Mais cela ne doit pas faire oublier qu'il y a dans notre pays des pertes d'emploi, des licenciements, dont la seule et unique raison est boursière et dont le seul objectif est d'accroître les revenus des actionnaires.
Le sort fait aux salariés de Gemalto dans le Loiret en est la triste illustration, comme l'ont dit avec beaucoup de clarté les tribunaux de notre pays.

Jean-Pierre Sueur

>> Lire *La République du Centre* du 23 septembre 2015

.

Phoca PDF